

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HEROUVILLE-EN-VEXIN



Date de convocation : 23/10/2023

Date d'affichage : 23/10/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 15

L'an deux mil vingt-trois, **le 30 octobre** à 20 h 30 mn, **le Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire**.

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme BUSSELL, Mme CAPRON, Mme CHANTEPIE, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. DONET, Mme LEBLANC, M. LECOMTE.

A été élue secrétaire : Mme CAPRON.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses.

Considérant que pour régulariser la situation budgétaire de la commune, il est nécessaire d'admettre ces créances en non-valeur pour un montant de 150 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADMET en non-valeur les titres de recettes suivants :

- T-108 au nom de RISBEC Jean-Pierre pour un montant de 30 €
- T-71 au nom de T2K pour un montant de 120 €.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉCISE que les crédits nécessaires à ces annulations seront inscrits au compte 6541 (créances admises en non-valeur).

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

**La secrétaire de séance,
CAPRON Céline**

**Le Maire,
Eric BAERT**

